



**Extrait du procès-verbal des Délibérations
de l'Assemblée Générale**

**DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA**

Délibération n° 2470

L'an Deux Mille Vingt et deux et le 28 du mois de Mars, de 18h00 à 21h00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, en visioconférence., en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 424

Nombre de voix des délégués en exercice : 560.59

Présents et représentés eau et assainissement : 128

**Quorum : 186.86
(crise sanitaire)**

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 168.97

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 0

**ABSTENTION (compétences eau et assainissement) :
7.06**

NON VOTANTS : 9.28

Objet

Validation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29/11/2021 (suite à amendement)

Vu le compte-rendu présenté à l'assemblée générale

Après en avoir délibéré

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APPROUVE

le présent compte-rendu de l'assemblée générale du 29 novembre 2021.

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**



Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du
Syndicat Mixte Départemental d'Eau et
d'Assainissement de l'Ariège

Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du

Informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois à compter de sa publication.

A Saint Paul de Jarrat, le

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le :